



DEL057_2025

En exercice : 10
Présents : 10
Excusés : 0
Absents : 0

Résultats de vote :

Pour : 9 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 1 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOORBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le samedi 13 septembre 2025, le de la Commune de Doorbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 08/09/2025

Secrétaire de séance : **Marc SAUVAIRE**

Membres présents :

Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Jean-Claude THION, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN, Christian RAGUES

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Bail de chasse

Mme le Maire expose :

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la société communale de chasse doit obtenir l'autorisation du propriétaire pour exercer son activité sur des terrains privés. À ce jour, aucune convention n'a été formalisée entre la commune et ladite société concernant les parcelles du domaine privé communal, d'une superficie totale d'environ 41 hectares (hors périmètre du Parc National des Cévennes). Dans ce contexte, Madame le Maire propose de conclure un accord de mise à disposition gratuite de ces parcelles, en contrepartie du service rendu par la société communale de chasse (surveillance du territoire, régulation des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, suivi des populations gibier, etc.). Cet accord serait renouvelable par tacite reconduction, pour une durée de 3 ans.

Vu les articles L429-1 à L429-18 du Code de l'Environnement ;
Considérant la nécessité de mettre en place un bail de chasse ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE de louer les parcelles du domaine privé de la commune pour une surface totale de 41.84 hectares;
- DÉCIDE de conclure un bail de chasse avec la société de chasse locale «La Fanfare Cévenole» pour une durée de 3 renouvelable par tacite reconduction ;
- DÉCIDE de conclure ce bail à titre gracieux
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie le samedi 13 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Marc SAUVAIRE

Le Maire,
Irène LEBEAU

